

L'Echo des Grands-Bois



Bulletin Municipal



SOMMAIRE

PAGES

Mot du Maire	p3
Infos mairie	p4-6
Bon voisinage	p7
Budget	p8-9
Bibliothèque Municipale	p10
L'APE	p11
L'AICA	p12
Le Foyer	p13-14
Les Nostalgies des Nuits Romanes	p15
Les champignons	p16-18
Les palisses	p19-24
Un peu de patois	p25-27
Traduction du patois	p28
Le verger communal	p29
Focus Travaux	p30-31
Tarifs location	p32
Déchèterie Sauzé	p33-34
Gestion des déchets	p35-36
PLUi-H	p37
France services	p38
Rénovation	p39
Numéros utiles	p40



Le mot du Maire

Nous voilà sortis d'un hiver très pluvieux et très long. Les beaux jours vont nous remettre un peu de baume au coeur pour aborder une période estivale propice aux rencontres et aux animations.

Comme prévu, nous avons engagé des travaux de réparation du réseau d'eau pluviale, dans sa seconde partie, en sortie du bourg en partant vers Chenay ou plus exactement vers la lagune. Compte tenu de l'engagement financier de ces travaux, nous laisserons à surseoir les travaux de revêtement dans les lieux-dits.

Vous avez pu constater la fin d'activité du garage sur le site de l'ancienne porcherie qui a été remplacé par un autre artisan mécanicien.

Je suis souvent interpellé sur le trafic à vitesse excessive sur nos voies communales. C'est un problème récurrent lié à la bonne qualité de nos routes et à la puissance de nos véhicules. J'en appelle au civisme de chacun afin de nous éviter de revenir vers des dispositifs contraignants comme les plateaux surélevés, les rétrécissements ou les chicanes.

Les finances communales sont saines, mais les travaux de voiries pèsent lourdement sur nos dépenses, il nous faut donc rester prudents.

Le réaménagement du bâtiment de la mairie est engagé. Nous avons commencé par rafraîchir l'ancien logement de fonction attenant à la classe maternelle, pour y installer le dortoir, la bibliothèque de l'école et le bureau de la directrice. Après le déménagement nous procéderons à l'aménagement du secrétariat de la mairie afin d'attribuer plus d'aisance à notre personnel.

Nous avons remplacé le matériel de tonte par du matériel plus adapté à la grandeur des espaces à entretenir: le cimetière, les villages et les bords des voies communales; l'investissement est là aussi assez conséquent.

Nous réfléchissons également à l'installation d'équipements voués à la production d'énergie renouvelable sur nos toits.

Nous sommes inquiets sur le devenir du lotissement, car l'absence de nouvelles constructions visant l'installation de jeunes couples risque de pénaliser notre école qui pourrait se voir supprimer une classe dès l'année prochaine.

Comme chaque année, nous organisons la fête du 14 juillet et souhaitons vous y retrouver pour passer un beau moment festif.

Je vous laisse à la lecture de ce bulletin municipal et soyez convaincus que l'assemblée municipale est toujours soucieuse d'organiser notre collectivité dans le respect de votre environnement et de l'intérêt général.

Dorick Barillot



Etat Civil



Carnet rose, nous avons eu une naissance pour la commune .
Bienvenue à Hugo, nous lui souhaitons tous nos voeux.



5 mariages ont été célébrés cette année . Nous adressons de nouveau nos sincères félicitations aux jeunes mariés !



Nous avons 4 décès à déplorer sur notre territoire. Nous renouvelons nos sincères condoléances à leurs proches ainsi qu'à leurs amis.

Passeport Loisirs

Afin d'aider les jeunes à la pratique d'une activité sportive ou culturelle, le Conseil Municipal a créé le "Passeport Loisirs" depuis le 1er janvier 2011. Ce dispositif s'adresse aux jeunes domiciliés dans la commune de Mairé L'Evescault et qui sont âgés de moins de 19 ans.

Cette aide est attribuée sans conditions de ressources et vient en déduction du coût de l'adhésion ou de la licence délivrée par une Association du Pays Mellois à caractère sportif ou culturel. L'aide est d'un montant de trente euros ou du montant réel de la dépense si celle-ci est inférieure.

La demande est téléchargeable sur le site internet de la commune (menu Vie pratique) ou à demander à la mairie.

Recensement des jeunes

Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Qui ? Tout jeune (garçon ou fille) français qui a 16 ans.

Comment ? La démarche se fait à l'initiative du jeune. Le jeune peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents. Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul. Pour cela, il doit se rendre à la mairie de son domicile ou sur internet <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Quand ? Un français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit l'anniversaire. Un jeune devenu français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française. Un jeune qui dispose de la faculté de décliner la nationalité française mais ne l'a pas exercé avant 19 ans, doit se faire recenser dans le mois qui suit ses 19 ans. Si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Où ? Le jeune doit aller à la mairie du domicile ou sur internet

Avec Quoi ? Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa complété et signé

Pour les mineurs l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Pourquoi ? A la suite du recensement, la Mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire, le bac etc...). Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Important : Bien conserver l'attestation de recensement, la Mairie ne délivre pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Défaut de recensement : En cas d'absence de recensement dans les délais, vous êtes en irrégularité. Vous serez sanctionné par le fait de ne pas pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté, de ne pas être inscrit sur les listes électorales à 18 ans, de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'Etat (baccalauréat ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.





Demande de pièce d'identité

Pour réaliser une pièce d'identité, il faut faire une pré-demande sur l'ANTS, puis prendre un rendez-vous à la mairie de Sauzé-Vaussais ou la mairie de Melle, avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de la date de délivrance de la pièce à renouveler.

CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Elle est périmée depuis moins de 5 ans :

- Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
- 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
- Justificatif de domicile : original + photocopie

Elle est périmée depuis plus de 5 ans :

- Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
 - 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
 - Justificatif de domicile : original + photocopie
 - Acte de naissance de moins de 3 mois : original
- **En cas de perte** : joindre la déclaration de perte faite à la mairie, la gendarmerie ou le commissariat.
- **En cas de vol** : joindre la déclaration de vol faite à la gendarmerie ou le commissariat + **25€** en timbres fiscaux.

PASSEPORT

1ère demande avec une carte d'identité valide :

- Votre carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité conforme aux normes
- Numéro de pré-demande
- Timbres fiscaux : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile : original + photocopie

1ère demande avec une carte d'identité périmée :

- Votre carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité conforme aux normes
- Numéro de pré-demande
- Timbres fiscaux : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile : original + photocopie

Le passeport est périmé depuis moins de 2 ans :

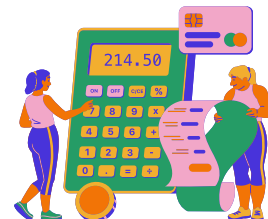
- Passeport : original + photocopie
- Une photo d'identité conforme aux normes
- Numéro de pré-demande
- Timbres fiscaux : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile : original + photocopie

Relation de bon voisinage





Budget Municipal



Section Fonctionnement

SECTION DE	FONCTIONNEMENT		DEPENSES
	prévu 2023	réalisé 2023	prévu 2024
Fournitures courantes	66 300,00	55 600,62	69 400,00
Bibliothèque	1 000,00	1 069,28	1 000,00
Locations	10 000,00	6 393,13	8 000,00
Travaux	80 800,00	61 406,32	90 000,00
Entretien et Mainténace	13 500,00	13 854,58	18 000,00
Charges et Services	36 042,00	29 940,79	56 670,00
Dépenses de Ressources Humaines	134 950,00	125 767,73	135 980,00
Charges élus	46 500,00	46 444,78	48 500,00
Subventions aux associations, Aide Sociale	4 000,00	2 107,00	4 000,00
Intérêts Emprunts et ligne trésorerie	10 000,00	8 416,16	9 870,00
Dépenses imprévues	17 851,22		
Reversement impôts (FNGIR)	28 065,00	28 065,00	28 065,00
Impôts	6 700,00	6 328,00	7 200,00
TOTAL	455 708,22	385 393,39	476 685,00

SECTION DE	FONCTIONNEMENT		RECETTES
	prévu 2023	réalisé 2023	prévu 2024
Recettes de Services	16 175,00	37 535,36	25 435,00
Impôts locaux	125 136,00	123 603,00	126 000,00
Fonds Compensation TVA(FCTVA)	7 000,00	7 151,47	7 100,00
Dotations Etat, compensation, recettes fiscales	240 818,00	252 077,33	246 500,00
Locations (terres, logements,salles)	23 450,00	24 067,25	19 250,00
Report excédent 2023	38 929,22	38 929,22	50 000,00
Remboursement rémunérations	4 200,00	388,00	2 400,00
TOTAL	455 708,22	483 751,63	476 685,00

EXCEDENT 2023:

98 358,24





Section Investissement



SECTION D'	INVESTISSEMENT		DEPENSES
	prévu 2023	réalisé 2023	prévu 2024
Remboursement capital emprunts	20 000,00	17 002,19	25 000,00
Subvention Budget Lotissement	150 000,00		177 000,00
Travaux Voirie et Réseaux	103 000,00	63 332,59	85 000,00
Travaux Bâtiments	20 000,00		15 000,00
Caution logement locatif	600,00	609,80	500,00
Moins values		471,00	
Installation générale (électricité, citernes incendie)	5 000,00		44 000,00
Matériels		8 255,84	50 000,00
TOTAL	298 600,00	89 671,42	396 500,00

SECTION D'	INVESTISSEMENT		RECETTES
	prévu 2023	réalisé 2023	prévu 2024
Emprunt	31 234,35		74 427,49
Fond Compensation TVA (FCTVA)	10 400,00	10 403,33	20 000,00
Taxe Aménagement	600,00	914,71	1 200,00
Subventions Etat, Région, Département	10 000,00	12 531,00	77 000,00
Caution logement locatif	500,00		500,00
Reprise matériels		971,00	
Vente terrains	22 000,00		16 000,00
Excédent Fonctionnement 2023	100 000,00	100 000,00	48 358,24
Excédent Investissement 2023	123 865,65	123 865,65	159 014,27
TOTAL	298 600,00	248 685,69	396 500,00

EXCEDENT 2023:

159 014,27

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter sur l'excédent de fonctionnement de 98 358.24€ de mettre:

- 48 358.24€ en investissement
- 50 000.00€ en fonctionnement



L'intégralité du budget est consultable sur le site de la mairie





Actualités de la Bibliothèque "Un brin de Cosette"



Nous vous retrouvons avec plaisir pour emprunter des livres aux heures d'ouvertures bien sûr mais aussi pour beaucoup d'autres activités gratuites :

- 1 - Les lundis après midi à partir de 14h30 et jusqu'à 17h30 => venez vous joindre à ceux et celles qui jouent à la belote, au scrabble et rumikub ...
- 2 - Les mardis après midi de 14h30 à 16h30 pour des ateliers de conversation Française pour les résidents étrangers : une trentaine de personnes ont participé cette année dans la bonne humeur et nous avons dû organiser deux groupes de niveau. Nous avons accueilli des anglais mais aussi des catalans, néerlandais, allemand, birman, écossais de la commune et hors commune...
- 3 - Les mercredis après midi de 14h30 à 16h30 c'est l'heure du conte pour les tout-petits à la demande.
- 4 - Les jeudis de 14h30 à 16h30 Apprentissage de l'anglais => Adolph et Izara accueillent les débutants comme les personnes souhaitant se perfectionner.
- 5 - le samedi matin Ouverture de 10h à 12h

Cet été sont prévues diverses animations :

Randonnées Terra aventura => découverte du patrimoine de la région

- VERTEUIL le dimanche 23 Juin à 9h30 RDV à la bibliothèque
- CELLES- sur BELLE le samedi 13 juillet à 14h30 RDV à la bibliothèque
- MELLE samedi 10 août à 9h30 RDV à la bibliothèque

Sorties nature=>

- Sortie champignons en octobre
- Une soirée photos sur le MAROC Novembre 2024

Plus proches du livre, d'autres activités peuvent vous intéresser :

Prix des lecteurs de COGNAC : Cette année c'est L'IRLANDE qui est à l'honneur : 4 livres à lire d'ici mi-octobre et nous choisirons celui que nous préférons.

CROC POLAR : Prix des lecteurs de romans policiers => Une sélection de 6 livres à lire avant fin octobre, Les votants attribuent des points à leurs 3 livres préférés

Cosette et pause café 1 vendredi soir tous les 2 mois à 18h pour parler de nos livres ou de vos films « coup de cœur » ou « coup de poing », suivi d'un moment convivial

Pourquoi pas un atelier généalogie...

Vous retrouverez l'actualité de la bibliothèque sur sa page facebook

N'hésitez pas à nous rejoindre => La bibliothèque est municipale, l'adhésion est gratuite ! Alors venez lire, jouer, prendre un café, passer un moment, discuter tout est possible, même rejoindre l'équipe de bénévoles...



Les Associations



L'APE MAIRE- CLUSSAIS



Pour cette année scolaire 2023-2024, une nouvelle équipe plus que motivée et soutenue par une dizaine de parents d'élèves s'est engagée dans l'organisation d'événements afin d'aider les maîtresses dans leurs projets, et de faire plaisir aux enfants.

Cette année, nous avons mené plusieurs actions : deux opérations ventes de madeleines Bijou, un après-midi Halloween, une soirée rugby, une vente de boules de Noël personnalisées et de sacs personnalisés avec les dessins des enfants, un après-midi carnaval, une soirée année 80, une vente de saucissons et une tombola.

Ces opérations nous ont permis d'offrir aux enfants un après-midi goûter de Noël avec la venue du Père-Noël et des cadeaux pour chacun d'entre eux . Nous avons pu aider au financement du voyage scolaire à Dolus d'Oléron, payer le bus pour les répétitions de la fête des écoles, organiser une kermesse avec des structures gonflables suivie d'un repas convivial à moindre coût puis nous avons également offert des cadeaux aux CM2 qui partent au collège à la rentrée.

Sans les parents bénévoles, tout cela ne serait pas possible !!! Alors si vous avez des enfants inscrits à l'école, si vous avez de l'énergie, de la créativité ou tout simplement envie de vous impliquer dans l'APE alors rejoignez notre super équipe remplie de bonne humeur.

Rendez-vous en septembre !



Les membres de l'APE





L'A.I.C.A

Notre organisation s'efforce de promouvoir une chasse responsable et éthique, tout en contribuant à la préservation de la biodiversité et à l'équilibre des écosystèmes. La chasse joue un rôle crucial dans la régulation des populations d'animaux sauvages, permettant d'éviter la surpopulation et les problèmes écologiques qui en découlent. De plus, elle favorise la conservation des habitats naturels et soutient les économies locales par le biais d'activités variées.

La première année de l'AICA Mairé-La Chapelle a été compliquée à mettre en place mais la suite s'est très bien déroulée.

Nous étions 50 chasseurs.

Concernant les manifestations:

- une chasse avec des aigles organisée par M. LANCEREAU Gilbert
- 1 chasse à courre aux lièvres
- 2 chasses à courre aux renards
- le brevet teckel sur 2 jours
- loto
- Notre barbecue du 8 juin sur le site de la Balade à la Chapelle-Pouilloux où tout le monde a pu déguster du chevreuil et du sanglier

Pour ce dernier, nous venons de connaître notre plus belle saison.

Au printemps, nous avons aussi organisé des battues aux renards suite à des dégâts dus à leurs passages dans de nombreux poulaillers.



Le Foyer Rural de Mairé l'Evescault

Depuis son assemblée générale du 20 octobre 2023, le Foyer Rural compte 33 adhérents. Nos évènements :

- **Le théâtre** : Notre 1ère grosse manifestation

5 représentations ont eu lieu à la salle des fêtes de Mairé L' Evescault les 26, 27 et 28 janvier 2024 et les 03 et 04 février 2024, et le groupe des jeunes est allé jouer à l' EHPAD de Limalonges , le 03 février 2024.

Cette année encore, nous n' avons pas fait de déplacements à l'extérieur avec l'ensemble de la troupe. La participation du public a été de 505 entrées adultes, de 23 entrées enfants et 183 programmes ont été vendus.

Nous remercions les bénévoles qui ont participé pour mener à bien ces différents moments. Nous comptons, cette année, 8 acteurs et actrices chez les adultes et 8 acteurs et actrices chez les jeunes. nous espérons retrouver toute cette équipe la saison prochaine et nous comptons bien sûr d'autres bonnes volontés pour nous rejoindre. Nous n'oublions pas les personnes qui ont encadré, soufflé, fait la technique et le son, participé à la publicité ou à la réalisation des affiches et des programmes pour la conception ainsi que le Crédit Agricole pour l'impression.

- **La randonnée pédestre semi-nocturne** : vendredi 7 juin 2024

Belle réussite pour notre Foyer Rural pour cette manifestation: 152 adultes et 9 enfants ont participé à notre randonnée semi-nocturne. Le départ a eu lieu à la salle des fêtes vers 19h30 suite à un apéro (sans alcool !) offert à tous les participants , accompagné de petits gâteaux. Un gobelet au nom de Mairé L'Evescault a été offert à chaque personne, ainsi qu'un porte-gobelet.

La randonnée faisait une dizaine de kilomètres. Au 1er arrêt, au Vivier, sur la commune de Plibou, une soupe à l'oignon a été servie ainsi que des boissons. 2ème arrêt, à La Ville, sur la commune de Mairé L'Evescault, tartines avec pâté, rillettes, fromages de vache et de chèvre, nutella, confitures fraises et abricot, le tout à volonté, et boissons bien sûr. 3ème dernier arrêt, à nouveau à la salle des fêtes de Mairé , petits gâteaux variés et boissons.

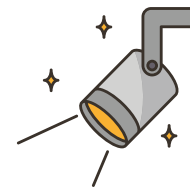
L'ambiance de cette soirée était très conviviale. Les gens n'étaient pas pressés, avaient envie de parler et semblaient très satisfaits. De notre côté, nous avons noté la présence de nombreux habitants de notre commune, ce qui nous a fait très plaisir. La participation financière était de 8€ pour les adultes et de 3€ pour les enfants (de 6 à 12ans). Nous remercions les bénévoles qui nous ont aidés pour toute cette soirée et pour l'avant-soirée bien sûr.





- **La Nostalgie des Nuits Romanes** : Vendredi 30 août 2024
 Accueil, buvette, restauration rapide à partir de 18h30
 1er spectacle : "Les Reffanos , spectacle de clowns
 2ème spectacle : Spectacle de feu avec l'Association "Cercle de Feu"
 Participation au chapeau
 On vous attend nombreux !!!!
- **Le Réveillon** : Mardi 31 décembre 2024
 Dj et repas
 Venez nombreux faire la fête avec nous !!!!





Il y a quelques années, "Les nuits romanes" ponctuaient l'été de spectacles grandioses à proximité du patrimoine roman de la région. La commune n'ayant pas d'église romane, elle n'avait jamais eu l'occasion d'organiser de tels spectacles. A l'arrêt brutal de cette proposition culturelle unique, d'irréductibles Mairéens, frustrés et nostalgiques, ont décidé de proposer un double spectacle, faisant écho à cette formidable action culturelle enterrée...

Le Foyer Rural de Mairé-l'Evescault, avec le soutien de la mairie et de nombreux bénévoles, a donc organisé sa soirée annuelle "Nostalgie des Nuits romanes" le vendredi 25 août dernier pour la 5ème fois. La première édition datait de 2017, et il y avait eu deux ans d'interruption en raison de la pandémie.

Les soirées sont très attendues par le public et se déroulent toujours selon le même concept (deux spectacles accessibles à tous) que le Foyer rural avait décidé de moderniser.

La soirée a commencé vendredi soir avec la compagnie Estival. Les trois musiciens, originaires de Dordogne, ont offert une soirée de musiques irlandaises, de ballades, de chansons douces et rythmées, avec Thierry Bazin, chanteur et guitariste, Ariel MacGregor, chanteuse et joueuse de bodhran (tambour irlandais) et Antoine Feytis, violoniste.

Avec Yuna, une jeune artiste de cirque aérien, ces mélodies nostalgiques ont pris une tournure magique, survolant les musiciens pendant leur performance.

Une fois le soleil couché, la troupe Tan Elleil a donné son spectacle, "Flammes éphémères", également inspiré de l'imaginaire celtique. Il a captivé les enfants et les adultes avec une maîtrise raffinée de l'art du feu qui a illuminé les imaginations.

Les 600 participants ont exprimé leur totale satisfaction, y compris un couple de touristes lyonnais en vacances à Sauzé : « C'est incroyable de découvrir ce type de lieu et de spectacle ». Que dire de plus ?

Si ! Le Foyer Rural a besoin de bénévoles en amont de la soirée et pendant également, pour en faire une réussite locale. Alors, n'hésitez pas à proposer votre aide pour organiser, distribuer, promouvoir... !



Biodiversité

Les champignons

À Mairé-Lévescault, on a la chance d'avoir sur la commune ou à quelques kilomètres, des zones boisées dans lesquelles poussent une très grande diversité de champignons. Nombreux sont ceux qui s'aventurent à la cueillette lorsque c'est la période. Attention à trois choses cependant :

- La réglementation : sur une propriété privée, on doit demander l'autorisation au propriétaire du terrain, même si celui-ci n'est pas clôturé, même s'il n'y a pas de pancarte interdisant la cueillette, respecter les lieux, les panneaux s'il y en a, ramasser avec parcimonie, et consulter les arrêtés préfectoraux et communaux

- On ne ramasse QUE ce qu'on consomme. On ne dégrade pas le milieu, on évite de gratter le sol avec un bâton sous peine de couper le mycélium, on ne détruit pas les champignons qu'on ne connaît pas, on respecte les animaux, petits et gros, la végétation aussi...

- On fait TRES ATTENTION en déterminant les champignons à mettre dans son panier : fut une époque où le pharmacien pouvait les déterminer et aider au tri, mais ce temps est révolu. Pour ne pas avoir d'ennuis, le pharmacien vous fera tout jeter en prétextant avoir un doute. Il existe bien des pharmacies qui proposent la spécialité mycologie, mais la plus proche de chez nous est à Buxerolles... il y en a une autre à Royan... Si vous n'êtes pas certain de votre cueillette, rapprochez-vous d'un club de mycologie, mais c'est un peu du même tonneau, il faut le trouver ! Ne demandez pas des avis sur les réseaux sociaux, vous ne savez rien de ceux qui vous répondent. Au final, s'il y a un doute, même un tout petit, poubelle ! Pas de risque !! car avec les champignons, ça peut être très grave.

Ainsi, si vous voulez vous lancer, commencez par vous spécialiser en apprenant à reconnaître seulement quelques espèces comestibles mais aussi des espèces dangereuses. Et commencez d'ailleurs par les plus dangereuses. Prenez garde à ce qu'on vous dit, même si c'est votre voisin sympa qui en ramasse depuis 40 ans.

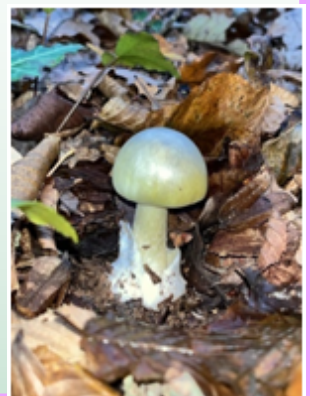
Voici quelques espèces à connaître:

- La plus dangereuse de nos bois, absolument mortelle : *Amanita phalloides*, **l'Amanite Phalloïde**.

Celle-ci, c'est la pire de toutes ! Elle est **MORTELLE**



Elle contient des substances extrêmement dangereuses comme l'alpha-amanitine. La dose létale, c'est-à-dire qui tue à coup sûr un humain est de 30g. C'est le poids de la moitié d'un œuf de poule, c'est la moitié de son chapeau. Mais parfois, 3g suffisent, notamment chez les enfants. Elle est responsable de 90% des intoxications par consommation de champignons et de la



grande majorité des empoisonnements mortels par des champignons dans le monde. Donc on ne plaisante pas avec elle. Il faut apprendre à parfaitement la reconnaître, car ni la cuisson, ni le séchage, ni la congélation ne détruit les toxines. Et les symptômes sont au départ assez communs : diarrhées, vomissements, douleurs abdominales, donc déshydratation, parfois tachycardie, hypoglycémie... mais ces symptômes se calment et disparaissent en 2 ou 3 jours, avant que se mettent en route la dégradation inéluctable du foie et des reins, insuffisance hépatique, d'où une hépatite, et une insuffisance rénale. Il existe en plus de cela des complications (pancréatite aigüe, septicémie, arrêts cardiaques, ...). Il n'y a pas d'antidote et sans greffe de foie, on meurt !

Elle est reconnaissable avec l'association de ces critères :



- sa volve (sorte de sac dont est sorti le champignon) qui englobe la base de son pied,
- son gros anneau qui fait comme un petit rideau autour de son pied
- les lames blanches sous son chapeau



Attention à la couleur de son chapeau qui peut être d'un brun verdâtre caractéristique mais qui a beaucoup de variantes : vert jaunâtre, vert olive ou brun vert, voire blanc crème !

Ce champignon est une véritable tombe !

- Plus sympa, *Lactarius deliciosus*, **le Lactaire délicieux**.

Comme son nom l'indique, il est comestible. Mais attention tout de même : il pousse sous des pins ! Pas des sapins. J'ai bien dit des pins ! Parce que si vous le trouvez sous de sapins, alors ce n'est pas un lactaire délicieux mais un lactaire salmonicolor. Aucune différence à l'œil nu avec son cousin délicieux. La différence se fait au niveau du « lait » qui suinte de ses blessures. Chez les deux espèces, il est orangé, mais le salmonicolor prend une teinte cognac au bout de quelques minutes. Ce dernier est considéré sans intérêt.

Pour le reconnaître, plutôt qu'un long discours, voyez ces images.



- Un dernier pour la route : *Boletus aerus*, **le Cèpe tête de Nègre**, ou cèpe bronzé.



Excellent comestible. C'est un bolet qui fait partie des 4 qu'on appelle « cèpes » (avec le cèpe de Bordeaux, le cèpe des pins et le cèpe d'été).

Celui-là se reconnaît facilement.

- Des pores blancs qui jaunissent avec l'âge sous le chapeau marron foncé,
- un pied massif,
- une chair blanche qui le reste,
- champignon dont la forme typique jeune ressemble à un bouchon de champagne.



Pour commencer, trois champignons, c'est bien. On maîtrise la reconnaissance de ceux-là, et on étoffera par la suite, de saison en saison.



Que reste-t-il de nos palisses ?

Lors de la présentation du « Pacte en faveur de la haie » en septembre 2023 par Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Sarah El Haïri, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Biodiversité, cette dernière a dit : « *Stopper puis inverser l'effondrement du vivant, c'est l'un des défis de ce siècle. Et face à l'urgence de la situation, l'heure n'est plus aux questionnements mais à l'action. La stratégie nationale biodiversité prévoit ainsi la plantation de +50 000 km de haie d'ici 2030.* »

D'emblée, on a envie de répondre : « *bel objectif, ce serait super ! 50 000 km de palisses, c'est vraiment beaucoup !* ». Soit. Le ministre de l'Agriculture dit à peu près la même chose : « *C'est un magnifique défi collectif* ». Mais c'est beaucoup par rapport à quoi ?

Historique de la haie

Les haies proviennent du développement de la paysannerie et de la domestication des animaux dès la préhistoire. Donc sans les paysans, pas de haies ! Ces derniers ont défriché les forêts du pays pour délimiter des espaces dans lesquels ils allaient faire pousser leur nourriture et élever le bétail, à une époque où tout le monde était paysan, en somme. Les parcelles pouvaient être très grandes pour l'époque, et, compte tenu des moyens qu'on avait pour les cultiver, à savoir des bras, puis plus tard des animaux. Au XVIII^{ème} siècle, ces grandes parcelles seigneuriales sont divisées pour délimiter les nouvelles propriétés. La haie sert à cela.

Une haie, ou une palisse chez nous, est donc une structure végétale linéaire associant arbres, arbustes et arbrisseaux, sous-arbrisseaux et autres plantes indigènes qui poussent librement (source : Wikipédia).

Au début du XX^{ème} siècle, il y avait environ 2 millions de kilomètres linéaires de haies en France ! A la sortie de la 2^{ème} guerre mondiale, le pays compte 145 millions de parcelles dont la taille moyenne est de 33 ares. Un tiers de la taille d'un terrain de foot ! Il fallait rentabiliser le temps passé à cultiver d'une part, mais d'autre part, comme une haie occupe de l'espace au sol, en l'enlevant, on exploite davantage de terres. Par ailleurs, le bond en avant de la mécanisation agricole permet de travailler plus vite mais nécessite de l'espace pour faire passer les machines. Les haies empêchaient le passage dans les angles des champs. Pas de haie, pas de problème pour manœuvrer avec les tracteurs ! L'arbre est un frein au développement agricole. Le remembrement doit commencer.

Le **remembrement** est une « réorganisation foncière par redistribution des parcelles », selon plusieurs définitions académiques. Il permet de constituer des exploitations agricoles d'un seul tenant, sur de plus grandes parcelles, afin de faciliter l'exploitation des terres.

De 1946 à 1959, les regroupements de parcelles par arrachage de haies se sont multipliés, mais l'accélération a lieu en 1960 où le financement public explose : le budget alloué au remembrement par le ministère de l'Agriculture est passé de 63 millions de nouveaux francs à 111 millions. Ce ne fut plus du tout la même mayonnaise !

De 1960 à 1980, le remembrement devient alors vraiment intensif. Tracteurs et bulldozers sont à l'œuvre et on considère que l'emprise d'une haie au sol est de 1m de large, donc si on arrache 10 km de haies, on gagne un hectare de cultures. On agrandit l'exploitation agricole sans acheter d'autres terres et on la rentabilise un peu plus.

Ainsi, aujourd'hui en 2024, on mesure qu'en France, on a arraché, défriché 1,4 million de kilomètres de haies depuis 1945. La France a donc perdu 70% de ses haies, et des talus sur lesquels elles étaient bien souvent implantées. Mais elle a gagné 140 000 ha de terres cultivables, ce qui fait quand même un équivalent de 2000 exploitations de 70 ha... un équivalent seulement car si 70 ha, à l'époque, forment une belle exploitation agricole, celles qui existaient se sont un peu agrandies, mais aucune ne s'est créée par partage du fait-même de l'arrachage des haies.





Petit aperçu de l'évolution sur notre commune

Voici un morceau de la commune auquel on va s'intéresser. Il était facile à découper en suivant les axes « le bourg-Les Ormeaux-le tourne-à-gauche », la RD 948 et la route de Villaret, c'est la raison pour laquelle nous choisissons cette portion communale plutôt qu'une autre.



Photo aérienne prise en mai 2023



Photo aérienne prise entre 1950 et 1995

Entre ces 2 photos, le remembrement est passé par là. Pour qu'on se fasse une idée de l'impact sur les haies, nous avons délimité la zone jaune sur la photo la plus récente. La surface contenue entre les traits jaunes est de 93 ha. Cela s'apparenterait par correspondance à une petite exploitation agricole, exclusivement céréalière, d'aujourd'hui. Pour information, toutes catégories confondues (maraîchage, élevage, culture de céréales, etc.), la moyenne française est de 69 ha.

Ces 93 ha contiennent en haut 4,7 km de haies linéaires contre 13 km sur l'image du bas dans le même périmètre. Cela représente pour ce secteur 64% de perte linéaire.

L'état de la haie aujourd'hui

Aujourd'hui, qu'en est-il ? Est-ce terminé ? La réponse est sans appel : NON.

Dans le rapport d'avril 2023 du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux, intitulé « La haie, levier de planification écologique », on lit que la surface en haies et alignements d'arbres, en France métropolitaine, est en constante diminution, avec une perte estimée, selon l'AFAC Agroforesteries et SOLAGRO, à 23 571 km par an entre la période 2017 et 2021. Vous avez bien lu ! Sur ces 5 années, ces sont donc **118 000 km de haies qui ont disparu.**



Alors on se dit que ce n'est pas croyable ! On entend, qu'il y a des programmes de plantations de haies, que les enfants des écoles s'y gênent et vont se sensibiliser à cela chez des agriculteurs... mais on dirait bien que la disparition va encore plus vite que dans les années 60 à 80 ?! Certes, c'est le cas. Pire encore : selon une estimation des mêmes organismes, la perte annuelle moyenne était de 10 400 km/an entre 2006 et 2014. On en perdait donc deux fois moins il y a 15 ans, qu'il y a 5 ans.

Si on revient sur notre introduction, et sur l'objectif fixé par le ministère de l'Agriculture de **planter 50 000 km de haies d'ici 2030**, cela signifie en comptant l'année 2024 qu'il faut en planter en moyenne 7 000 km par an... alors qu'il s'en arrache 23 000 km ! La belle affaire ! Vous devez vous dire qu'avant de commencer à planter des haies, il est urgent de protéger et empêcher la disparition de celles qui existent encore, non ? Eh bien c'est déjà le cas : « Depuis la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) de 2013, entrée en vigueur en 2015 (oui, c'est long, 2 ans pour faire entrer en vigueur une réforme !), les haies bénéficient de deux protections contre la destruction :

- d'une part, [...] tous les exploitants agricoles demandeurs d'une aide de la PAC doivent maintenir les haies dont ils ont le contrôle, c'est-à-dire que **leur arrachage est interdit**. La coupe à blanc est autorisée s'il s'agit d'une opération ponctuelle, ne pouvant être reconduite chaque année.

- d'autre part, la destruction est interdite, dans certains cas, au titre de l'exigence réglementaire en matière de gestion (ERMG) relative à la Directive oiseaux » (source : rapport du CGAAER, avril 2023).

Et pourtant, on élimine impunément les palisses à tour de bras, encore en France, et les longueurs diminuent encore d'année en année dans notre commune ! Pourquoi ? On n'est plus à une période où il faut remembrer. Les parcelles sont grandes, aujourd'hui. Le matériel aussi, me direz-vous, mais ça suffit peut-être, maintenant, non ?

Alors pourquoi aurait-on en 2024 une perte nette de 16 000 km de haies en France, si ce n'est pas pour remembrer ? Voici plusieurs éléments de réponse :

- L'urbanisation joue un rôle. Les grandes villes continuent de s'étendre et mordent sur l'espace agricole. Donc, si celui-ci est bocager, les haies disparaissent au profit de parkings de supermarchés ou de lotissements pavillonnaires. C'est peu le cas à Mairé-Lévescault !
- De la même manière, lorsqu'un axe routier, une LGV, un « tourne à gauche » ou toute infrastructure de ce type est conçue, on ôte des bouts de palisses aux paysages, au moins sur l'emprise de la construction, mais sans doute un peu plus largement...
- Il y a aussi un grand temps de latence entre les annonces de réglementation et les applications effectives.

Mais dans notre ruralité deux-sévrienne, qui possède 47 577 km de palisses, soit 3,07% des haies de France, à la 5ème place du classement des départements, on n'est pas sur ces raisons-là. C'est l'agriculture qui poursuit l'arrachage ! Ça fait mal de le dire, mais c'est le cas ! Les raisons évoquées sont les suivantes :

- Une haie coûte cher à l'entretien, en matériel et en carburant : 0,45€ par mètre linéaire et par an, paraît-il, selon la mission du CGAAER.
- Il y a quand même toujours une petite réorganisation parcellaire car les exploitations s'agrandissent, et leur nombre diminue quand elles changent de mains. Ainsi, c'est parfois pratique de regrouper 2 champs qui maintenant sont au même propriétaire.
- L'agriculteur a besoin de beaucoup moins de bois pour l'hiver qu'auparavant, donc la palisse n'est plus utile de ce côté-là
- Quand les cultures sont surveillées par des drones, et les engins pilotés automatiquement, on ne veut pas d'arbres autour du champ. Ça gêne.
- La perception de la haie par les céréaliers en général est ... surprenante. La mission du CGAAER s'est vue signifier, dans certains départements, que « la haie était certes un sujet à considérer pour les éleveurs, mais sûrement pas pour les céréaliers. » Ah bon !
- Il faut du temps pour entretenir correctement une haie
- On ne sait plus entretenir une haie car la transmission se faisait entre générations jadis, et cela s'est interrompu ces dernières décennies



- Il existe des dérogations pour arracher dans des cas très particuliers mais sans aucune assurance de replantation, alors pourquoi se fatiguer physiquement et financièrement ?
- Pas de contrôle et des sanctions très limitées
- Il y a aussi une forme de fourberie. Lisez bien ceci : une haie agricole, selon la définition, doit présenter une végétation continue. Ainsi, au sens de la PAC, les arbres alignés constituent une catégorie distincte des haies et, par ailleurs, ne sont pas protégés par la « Bonne Condition Agricole et Environnementale 7 » (BCAE7) de cette PAC. Cette situation a conduit certains exploitants agricoles à supprimer la végétation ligneuse entre des arbres au sein d'une haie afin de pouvoir requalifier la haie en alignement d'arbres et la soustraire aux exigences de la BCAE 7. Ensuite, ils l'arrachent.

On dirait bien que la haie, c'est un inconvénient. A-t-elle des avantages tout de même ?

La haie, somme d'avantages incommensurables

La haie n'est donc pas seulement une rangée d'arbres, de ronces et d'arbustes faite pour enquiquiner les paysans et mettre en émoi les adeptes de la sylvothérapie, technique de soins alternative qui consiste à faire des câlins aux arbres... Sur les palisses, c'est 65 ans de connaissances scientifiques accumulées ! Donc ce n'est pas une paille. On maîtrise le sujet !

Commençons par le début : dès les années 60, les scientifiques observaient de près le remembrement et disaient : « les gens n'ont pas conscience des dommages irréversibles produits quant à la dégradation de la situation des sols ». Par ailleurs, les associations de protection de la nature ont alerté, en soulignant l'importance écologique des bocages. Donc d'emblée, on ne peut pas dire qu'on ne savait pas. Et qu'a-t-on su depuis ?

Le CNRS, l'INRA, les universités, ou encore les Écoles Nationales Supérieures d'Agronomie, avec celle de Rennes en tête, se sont emparées du sujet dans les années 70. Plus tard, en 1993, l'intérêt pour comprendre le bocage grandit (c'est un peu tard, mais pas trop tard) et un grand programme est lancé : « Participation des structures boisées linéaires à des formes nouvelles d'aménagement des paysages ruraux ». Et l'intérêt va grandissant, encore et encore : l'INRAE dit que sur la période 2000-2020, la France se classe au 5ème rang mondial quant aux articles parus sur l'agroforesterie, mode d'exploitation des terres agricoles associant des arbres et des cultures ou de l'élevage.

Ainsi, voici en suivant les éléments scientifiques recueillis par 65 ans de recherches.

!!! WARNING !!! Les éléments qui suivent ne sont pas des croyances, ni des études au doigt mouillé, ni des assertions à l'emporte-pièce. Ce sont des informations scientifiquement démontrées, preuves à l'appui, avec publication dans des revues à comités de lecture. C'est donc vérifié, acté.

Il a été démontré l'intérêt des pratiques agroforestières, parmi lesquelles la subsistance des haies, permettent :

- Réduction du ruissellement car les plantes et arbres des haies agissent comme des barrages et des pompes, leur humus retient l'eau, les racines la puisent.
- Réduction de l'érosion des sols qui sont aussi retenus par les racines qui « agrippent » la terre et l'empêchent d'être emportée.
- Épuration de l'eau, le système racinaire agissant comme un filtre.
- Réduction des zones de non traitement à proximité des riverains : les agriculteurs peuvent donc se permettre des traitements plus près du bord du champ grâce à la haie.
- Amélioration de la structure des sols par l'activité microbienne : des bactéries et des champignons vivent en lien étroit avec toutes les racines de la palisse. Or, ces êtres vivants ont un rôle de nutrition aussi vis-à-vis des plantes voisines, donc de la culture qui est à côté. Ils dégradent la matière organique (feuilles, vieilles branches, animaux morts, restes de culture, etc.) en matière minérale, qui est plus vite assimilable par la culture voisine.
- Amélioration du taux d'infiltration grâce aux racines qui forment un réseau d'acheminement d'eau dans le sol : donc s'il pleut trop comme cette année, les racines absorbent le surplus d'eau. Il y a moins d'eau stagnante et moins de pourrissement des cultures.



- Amélioration de la disponibilité en eau et en nutriments des sols : en période de sécheresse, les racines descendent très bas, parfois jusqu'à la nappe phréatique. Ainsi, l'eau remonte et protège de la sécheresse la culture adjacente.
- Fourniture d'un climatiseur naturel en été : l'ombre joue sa part en évitant à la pâture ou à la culture de griller en été. Elle permet de maintenir la production de lait des vaches (oui, oui, la production baisse significativement quand les animaux sont en plein soleil), mais également la transpiration des arbres, qui émettent des gouttelettes d'eau qui en s'évaporant puisent de la chaleur dans l'air ambiant. La température baisse donc de quelques degrés.
- Fourniture d'habitats de nombreuses espèces, notamment les auxiliaires utiles au contrôle biologique des bio-agresseurs (pucerons, chenilles, mulots, etc.). Par exemple, un couple de mésanges qui élève une portée dans la palisse va consommer jusqu'à 8000 chenilles sur l'année ! Ou encore, un faucon crécerelle consomme jusqu'à 1000 mulots par an !
- Augmentation très forte de la biodiversité.
- Augmentation de la quantité de pollinisateurs des cultures.
- Protection face au vent : on appelle cela l'effet « brise-vent ». Deux effets face au vent :
 - Éviter que les cultures se fassent « coucher » par les tempêtes. Elles resteront debout car les haies ralentissent la vitesse du vent. Une haie protège le champ sur une distance égale à 10 fois sa hauteur. Donc, 100m protégés derrière une haie de 10m de haut.
 - Éviter les pertes d'eau : le vent sur les cultures assèche les plantes qui puisent davantage d'eau. Donc moins de vent = moins de pertes d'eau.
- Absorption de carbone car les plantes consomment le CO2 atmosphérique, principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique, et le stockent dans le bois.
- Attractivité des territoires avec l'écotourisme, la diversité des paysages, les productions agricoles de qualité, souvent associée au maintien de la biodiversité domestique et à un cadre de vie apprécié.

La liste des avantages est gigantesque par rapport à la liste des inconvénients. Il est clair qu'aujourd'hui, la vision de la haie comme un fardeau, comme un attracteur de nuisibles, comme une concurrente des cultures, est une vision ancestrale et fautive ! Début 2023, on dénombrait plus de 5500 articles scientifiques démontrant le contraire. Un réseau de chercheurs, le Réseau Mixte Technologique Agroforesterie, coanimé par INRAE et Chambres d'agriculture France propose une nouvelle méthode de travail pour accélérer le développement de l'agroforesterie, jugé encore trop lent par rapport aux enjeux auxquels l'agriculture est confrontée.

Alors on fait quoi pour nos palisses ?

En dépit des connaissances acquises sur les services rendus par les haies, les pratiques agricoles n'ont pas été modifiées massivement, comme en témoigne l'érosion continue des linéaires de haies. C'est assez terrifiant.

La motivation des troupes à inverser la tendance une bonne fois pour toutes, vient peut-être du fait que personne, pour l'instant, ne s'est mis à valoriser financièrement le fait qu'une haie soit là. Parce qu'il est facile de chiffrer l'entretien en euros par mètre linéaire, ou bien le temps qu'on y passe, ou encore la perte d'espace liée à son existence. Mais il faudrait chiffrer aussi la plus-value de disposer d'un système de drainage les années de fortes pluies, d'une protection face au vent les années sèches ou lors des tempêtes. Combien un agriculteur économise-t-il sur les traitements aux pesticides si 25 couples de mésanges s'occupent du cas de 400 000 chenilles sur un an ? Si les avantages listés plus haut étaient mesurés et tarifés, peut-être que les gens verraient plus clair dans la nécessité de conserver une palisse.

Cependant, comme en atteste le dernier rapport du CGAAER, qui a abouti au dernier Pacte du ministère de l'Agriculture en septembre 2023, des financements arrivent et les choses bougent. Alors que l'Etat finançait la destruction des palisses il y a 70 ans, il met la main à la poche aujourd'hui pour en replanter ! Depuis plusieurs années déjà c'était le cas et on tente aujourd'hui une accélération : par exemple, avec l'argent délivré pour des programmes de remise en place de haies, les enfants du RPI à l'école de La Pommeraie, donc les plus grands, ont participé à une plantation d'arbres alignés le long de champs d'un agriculteur volontaire pour entrer dans ce programme il y a presque 2 ans sur une commune voisine.



Pas n'importe comment : ils étaient encadrés par des professionnels, par l'agriculteur lui-même et devaient respecter un protocole. L'objectif était de faire de cet alignement d'arbres 400 m de haie linéaire.

Certaines associations comme Prom'Haies sur notre territoire, qui existe au passage depuis 1989, œuvrent en faveur des haies et des arbres hors-forêt. Le CPIE (= Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) envoie sur le terrain des techniciens environnementaux qui tentent de pallier la perte de savoirs, à la demande de certains agriculteurs qui souhaitent se réapproprier ces savoirs, avec en plus, de nouvelles connaissances au sujet de la haie : ils se forment à choisir les essences d'arbres et arbustes, à les planter correctement, à les entretenir et les tailler selon ce qu'ils souhaitent (brise-vent, ombre, drainage, etc). Et comme les essais sont concluants, les effectifs lors des formations et le nombre de formations augmentent à l'heure actuelle.

Enfin, plusieurs corps fonctionnent main dans la main :

- Les agents de l'Office National de la Biodiversité, l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière) et les scientifiques, font des développements d'inventaires et identifient les paysages bocagers les plus dégradés qu'il faut restaurer.
- Les inspecteurs de l'environnement (bien que peu nombreux) essayent de protéger les haies en
 - Sensibilisant les agriculteurs, les particuliers, les collectivités
 - Dressant des procès-verbaux lors d'infractions
 - Vérifiant le succès de la replantation de haies demandée par le procureur

Les choses semblent aller dans le bon sens, c'est-à-dire qu'on a mis le temps, mais on s'est rendu compte des méfaits de la disparition des haies. On commence ici et là à les réintégrer aux paysages, et c'est bénéfique pour tout le monde. On doit accélérer, y compris sur la commune de Mairé, mais si on voit le verre à moitié plein, c'est plutôt de bon augure. Allez, on enchaîne, on enchaîne, et on y croit !



Un peu de patois !!!

Do scientifiques dans noute commune (mais l'ou savont pas)

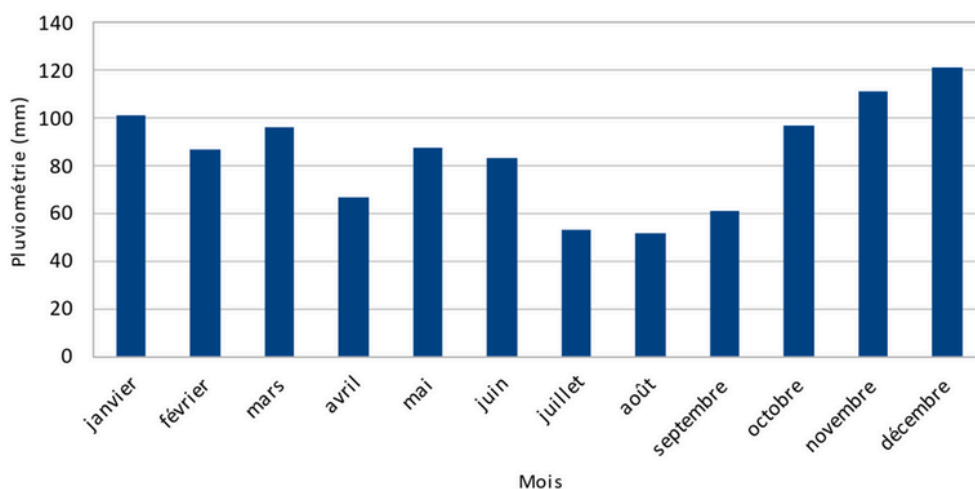
Savouère combien qu'o l'a mouillé chet' neu, ou combin qu'o l'a fait hier au sère quand y soupions de for, o l'intéresse mé de minde qu'y creyons chez nous ! En ville, quand o mouille, les gens disont qu'o mouille. Quand o grêle, le disont qu'o grêle... mais nous, quand o mouille, o nous suffit pas ! Y veulont savouère combin qu'o l'a mouillé ! Et quand o fait chât, et'o 25 ou 35°C ? Nous, y veulons do précisions. O l'é important. Si o cheut 30 mm d'une siaille, o l'é pas la peine de garer l'auto dans la venelle. O l'a do chances qu'a reste encassée ! Et si o fait 35 à l'ombre, o feudra arrouser les pés de tomates au sère à la neu. O l'è peur cheu qu'y sont un p'tit mé scientifiques que les mindes do villes. La météo nous dit c'qu'y devont fère de nos jornaées.

O y'a minme do gens chi regardont tous les jhous le thermomète, le puviomète... à do moument, 1 cop, 2 cops et cor mé dans la minme jhornaé. Pis o l'é pas fini ! le z'ou marquent su un bout de papaé ! Le fesont do grilles à la main, ou bin l'écrivent su l'calendrier do facteur toutes ché dounées ! Ché là sont do mordus de la météo !

Le sère do z'électiions européennes, o l'a une énergumène de chette sorte chi nous a dit que le fesait do relevés depeu que l'habite à La Ville, donc su noute coumune : o l'é Amans Cellier ! Le rigole pas : le peut vous dire combin qu'o l'a fait frè à la Nau o y'a chinze ans. L'a toutes les dounées peur jhour de 2002 jusqu'à aneu. O nous intéresse, bin sûr. Pasqu'o lé chez nous et pis coume o vous a pas échappé que le temps est beurdic-beurdoc, qu'à do moument le temps est chât à queurver qu'o nous est avis que le Souleil s'est rappeurché, qu'o veut pu cheur de la néve coume o y'a 50 ans, que quand o mouille, y'ont les pés dans l'éve peur 6 mois, o s'peut que tous ché changements seynt visibbles sur les feuilles en papaé d'Amans. Pis là, o l'é Amans, mais le fait coume les vrés scientifiques : le compare les dounées ! L'essaye de veur si o l'é normal, si le puviomète arait pas un cru parce que le songheait qu'o l'avait mé mouillé que cheu la neu derrère. Le demande don à do vouésins. Mais o n'a qu'habitont tout pré, pis o n'a chi sont un p'tit pu lin. O fait don do différences pasque quand o chaline, o s'peut qu'à Ville o cheuse 15mm et qu'à Chenay rin du tout. A ché mouments, Villaret ou Les Brousses, o l'é presque do pays étrangers... Mais su une annaée ou une saisin, o s'équilibre et: Jean-Claude Coirault, Mireille Bernard, Jean-Claude Gemot ou défunt Le Chat avont pu faire do comparaisons bin do cops avec Amans.

Y nous sont dit que les dounées d'Amans peuvont p'tête nous douner cheuques indicatiins pas tant su la météo que su le changement climatique. Pasqu'en 22 annaées, o s'en est passé doz'affaires. Voyons veur !

Pluviométrie mensuelle moyenne sur la période 2002 -2024



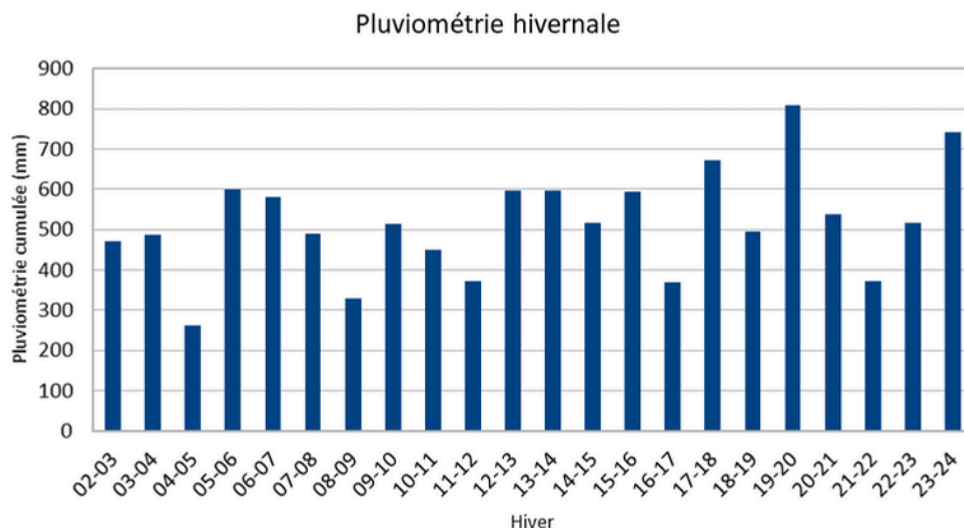
La moéyenne de 2002 à 2004 est à 997 mm peur annaée.



Su chette période, l'annaaée la moins arrosée était 2005 ou qu'o l'a cheu 678 mm, pis l'annaaée ou qu'o l'a le mé cheu, o l'é 2013 avec 1226 mm.

Chette annaaée, y nous pllaignons qu'o fait que de mouiller. O l'é vrai, mais dépeu octobre 2023 qu'o mouille tant, o y'a qu'octobre 2023 (255 mm), novembre 2023 (212 mm) et mai 2024 (210 mm) qui sont do records ! tous les outes mois, o l'a mouillé mais o l'é pas énorme, à part mars 2024 (184 mm), o y a qu'en 2006 qu'o l'avait mé mouillé (255 mm).

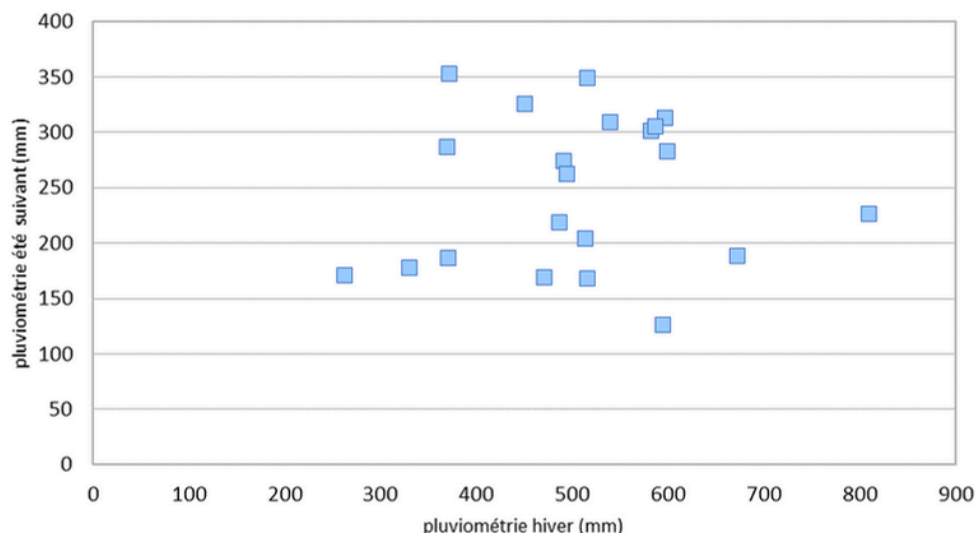
Mouille-t-o mé en hiver aneu qu'avant ?



On n'o dirait bin ! Mais o y'a un souci : dépeu 2017, y'avons passé 3 hivers qu'o l'a mouillé coume vache chi pisse (2017-2018, 2019-2020, 2023-2024). Mais ét'o d'heuzard ou bien ét'o qu'a l'aveni, o l'en sera de même ? Y z'ou savons pas. Pasque 22 annaaées peur savouère cheu, o l'é pas assez ! O l'aurait faullu qu'Amans vène habiter chez nous pu tou.

Les vieux o disont dans le temps : « sur une annaaée, si à un moment o l'est trop sec, quand o mouillera, o s'arrêtera pu. Et si o mouille de trop, o s'peut bin que le jhour qu'o s'arrête, o cheuze pu une goutte peur un moument. L'ève qui cheu se rattrape teurjhous sur une annaaée ! ». Peuvons-z'y z'ou savouère avec les dounaaées d'Amans ?

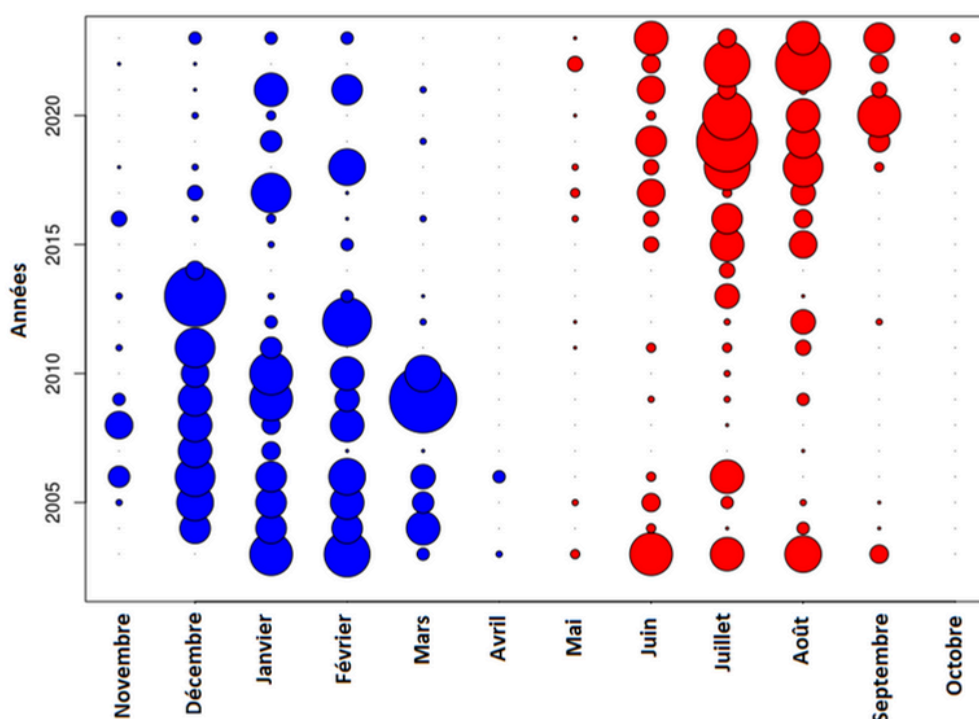
Pluviométrie de l'été en fonction de la pluviométrie de l'hiver d'avant



Cho graphique fait veur que dépeu 20 ans, c'quo dezait les vieux, o marche pu ! o y'a pas de relatyin entre c'qui cheu l'hiver et ce qui cheu l'été d'apraé (sinon y'aurions do points su une diagonale qui partirait d'en haut à gâche et qui descendrait en bas à drète. Donc tchiés rattrapages d'éve, o veut pu rin dire.

Alors o l'est joli, tout chieu, mais vu qu'o fait de pus en pus châ, est-ce qu'y pouvons z'ou veur su les 22 annaées de rel'vés d'Amans ? Y'allons pas vous faire veur les calendriers que l'a garnis, une vache y r'trouverait pas son bedou. Mais y'ont dit à Amans de quimpter le nombe de jhours peur annaée qu'o l'a ghelé le matin, pis le nombe de jhours que le souleil cougnit à mé de 30°C. L'o z'a fait ! Et là, o y'a do affaires qui se vayons coume le nez au mitan de la goule.

En **bleu**, o l'é les jhours où qu'o l'a ghelé. Pu le rond est grou, pu o y'a eu de matins ghelés dans cho mois. Peur exemple, o l'a ghelé 22 cops en mars 2009, 12 cops en mars 2010, 2 cops seul'ment en mars 2021. En **rouge**, o l'é les jhours ou qu'o l'a dépassé 30°C. Pareil : pu le cercle est grou, pu o y'a de jhours qu'o l'a fait châ.



Et là, y peuvent pas dire qu'y vayons rin ! 2003 se voué en bas à drète. O l'était une annaée d'exceptyin que l'deuzyiont. Mais o l'é ben clclair que dépeu 2003, o gheule de moins en moins tard. R'gardez dont avril : y'ont pas eu de jhours de ghelée en avril dépeu 2006 ! O fait 18 ans !! Jhusqu'en 2012, o ghelait mé de 40 matins dans l'hiver. Mais aneuh, o l'é moins de 20 matins ! Pis si y regardons les ronds roughes, o l'é presque choquant de veur que dépeu 2017 chaque annaée est pire que 2003 ! 2022, o l'est 50 jhours à mé de 30°C.

Chés qui dezont qu'o l'é normal qu'o fasse châ l'été, l'ont résin : o l'é dev'nu normal qu'y queurvions de châ ! Mais pas le minme châ qu'o y'a chinze ou vingt ans. O l'é pu do chaleurs supportablles coume avant.

Pis vavez otou cho mois d'octobre : o s'passait rin... jusqu'à l'an deuré : o l'a fait 3 jhours à mé de 30. O l'est fou !!

Les dounaées d'Amans sont ben utiles : y pouvons veur que 20 ans, o l'est juste le temps qu'o faut, peur passer de la simple météo, à l'observatyin do changement climatique ! Grand Meurci Amans, avec tout che y peurons nous o tout causer do temps qu'o fait !



Traduction du patois

Des scientifiques dans notre commune

(mais qui ne le savent pas)

Savoir combien il a plu cette nuit ou quelle température il a fait hier soir quand nous dinions dehors intéresse davantage les gens de chez nous qu'on pourrait le penser ! En ville, quand il pleut, les gens disent qu'il pleut. Quand il fait très chaud, les gens disent qu'il fait très chaud... mais nous, quand il pleut, cela ne nous suffit pas ! Nous voulons savoir combien il a plu ! Et quand il fait chaud, est-ce 25 ou 35°C ? Nous, nous voulons des précisions. C'est important. S'il tombe 30 mm d'un seul coup, ce n'est pas la peine de garer la voiture dans la venelle. Elle risque de rester embourbée ! Et s'il fait 35 à l'ombre, il faudra arroser les pieds de tomates à la nuit tombée. C'est la raison pour laquelle nous sommes un peu plus scientifiques que les gens des villes. La météo nous indique quoi faire de nos journées.

Il y a même des gens qui regardent tous les jours le thermomètre, le pluviomètre... parfois, une fois, deux fois et encore plus dans la même journée. Et ce n'est pas terminé ! Ils le notent sur un bout de papier ! Ils font des tableaux à la main ou bien ils écrivent sur le calendrier des postes toutes ces données ! Ceux-là sont des mordus de la météo !

Le soir des élections européennes, un énergumène de cette espèce nous a informés qu'il faisait des relevés depuis qu'il habite La Ville, donc sur notre commune : c'est Amans Cellier ! Il ne plaisante pas : il peut vous dire le froid qu'il a fait à Noël il y a quinze ans. Il a toutes les données quotidiennes depuis 2002 jusqu'aujourd'hui. Cela nous intéresse, bien sûr. D'abord parce que c'est chez nous, et comme il ne vous a pas échappé que le temps est détraqué, que parfois il fait tellement chaud qu'on penserait que Soleil s'est rapproché, qu'il ne neige plus comme il y a 50 ans, que quand il pleut on a les pieds dans l'eau pendant 6 mois, il se peut que tous ces changements soient observables sur les notes d'Amans. Et ici, Amans fait comme les vrais scientifiques : il compare les données ! Il essaye de vérifier ses relevés, si le pluviomètre n'est pas troué parce qu'il pensait qu'il avait davantage plu la nuit dernière. Il demande à des voisins : ceux d'à côté et ceux d'un peu plus loin. Il y voit des différences car quand il fait de l'orage, il est possible que La Ville prenne 15mm et qu'à Chenay il ne pleuve pas. Et à ce moment, Villaret ou Les Brousses sont pays étrangers... Mais sur une année ou sur une saison, cela s'équilibre entre les différents points de relevés : Jean-Claude Coirault, Mireille Bernard, Jean-Claude Gemot ou défunt Le Chat ont pu faire des comparaisons bien des fois avec Amans.

Nous nous sommes dit que les données d'Amans pouvaient peut-être nous donner quelques indications sur la météo bien sûr mais surtout sur le changement climatique car en 22 ans, des choses se sont passées. Voyons voir.

Voir **GRAPHIQUE 1** sur article en patois

La moyenne de 2002 à 2024 est de 997 mm par an.

Sur cette période, l'année la moins arrosée était 2005 avec 678 mm, et l'année la plus arrosée fut 2013 avec 1226 mm.

Cette année, nous nous plaignons qu'il ne fait que pleuvoir. C'est vrai, mais depuis octobre 2023 qu'il pleut tant, les records mensuels de ces 22 ans de relevés ne sont qu'octobre 2023 (255 mm), novembre 2023 (212 mm) et mai 2024 (210 mm) ! Tous les autres mois, il a plu certes, mais pas tant que cela, mis à part mars 2024 (184 mm) qui signe la 2ème performance après mars 2006 (255 mm).

Pleut-il aujourd'hui davantage en hiver qu'avant ?

Voir **GRAPHIQUE 2** sur article en patois

On dirait bien ! Mais il y a un souci : depuis 2017, on a passé 3 hivers avec de grandes pluviométries (2017-2018, 2019-2020, 2023-2024). Mais est-ce un hasard ou bien cela se répètera-t-il à l'avenir ? On ne le sait pas, car 22 ans de données, ce n'est pas suffisant pour conclure. Il eut fallu qu'Amans vienne habiter chez nous plus tôt.

Les anciens disaient jadis que « s'il fait trop sec lors d'une période de l'année, quand il pleuvra, cela ne s'arrêtera plus. Et s'il pleut trop sur une période, il est probable que le jour où la pluie cessera, il ne tombe plus une goutte pour longtemps. La pluviométrie se rattrape toujours à l'échelle d'un an. » Pouvons-nous vérifier cela sur les données d'Amans ?

Voir **GRAPHIQUE 3** sur article en patois

Ce graphique montre que ce que disaient les anciens ne fonctionne plus depuis 20 ans. Il n'y a pas de relation entre la pluviométrie de l'hiver et celle de l'été suivant (sinon les points seraient répartis sur une diagonale qui partirait d'en haut à gauche pour finir en bas à droite). Donc ces rattrapages de précipitations n'ont plus de signification.

Tout cela est bien beau mais vu qu'il fait de plus en plus chaud, pouvons-nous l'observer sur les 22 années dernières ? Nous n'allons pas vous publier les calendriers qu'Amans a garni de données, c'est beaucoup trop dense. Nous lui avons demandé un travail supplémentaire à Amans : Compter par mois et par année le nombre de jours où le thermomètre est descendu sous les 0°C pendant la journée puis le nombre de jours où le mercure est monté au-dessus de 30°C. Il l'a fait ! Et là, une évidence est apparue.

En **bleu**, ce sont les jours de gelée. Plus le cercle est gros, plus il y a eu de matin en-dessous de zéro dans le mois. Par exemple, il a gelé 22 jours en mars 2009, 12 jours en mars 2010, 2 jours seulement en 2021, etc.

En **rouge**, ce sont les jours où la température a dépassé 30°C. Idem : plus un cercle est grand, plus il est de jours où il a fait très chaud.

Voir **GRAPHIQUE 4** sur article en patois

Et là, on ne peut pas dire qu'on ne voit pas ! 2003 se voit en bas à droite. C'était une « année exceptionnelle » à l'époque. Mais il est bien clair que depuis 2003, il gèle de moins en moins tard. Regardez la colonne correspondant à avril : depuis 2006, il n'a pas gelé du tout en avril. C'était il y a 18 ans !! Jusqu'en 2012, il gelait plus de 40 matin par hiver. Maintenant, on est à moins de 20 !

Et si on regarde les ronds rouges, il est presque choquant de voir que depuis 2017, chaque année est pire que 2003. En 2022, on a eu 50 jours à plus de 30°C.

Ceux qui disent qu'il est normal qu'il fasse chaud l'été ont raison : c'est devenu normal de « mourir de chaud » ! Mais ce n'est pas le même « chaud » qu'il y a 20 ans. Ce ne sont plus des chaleurs supportables comme avant. Voyez aussi octobre : il ne s'y passait rien... jusqu'à l'an dernier avec 3 jours à plus de 30. C'est fou !!

Les données d'Amans sont bien utiles : on peut se rendre compte que 20 ans, c'est juste le temps qu'il faut pour passer de la simple météo à l'observation du changement climatique. Un grand Merci à Amans. Avec toutes ces données, nous aussi nous pourrions discuter du temps qu'il fait !

Le Verger Communal de Mairé L'Evescault

La commune de Mairé L'Evescault souhaite faire un petit rappel, pour participer à sa manière aux renforcements des liens au sein de notre communauté et à promouvoir la consommation de produits locaux et naturels. Si c'est évident pour certain, il faut peut-être le redire, le verger communal, situé derrière le stade, est ouvert à tous les habitants pour partager la production de ses arbres fruitiers.

Ce verger, entretenu de manière raisonnée, est un trésor de biodiversité, et abrite une grande variété d'arbres fruitiers, d'essences locales : cerisiers, pruniers, pommiers, poiriers, noisetiers et noyers. Ces arbres, entretenus, offrent chaque année une abondance de fruits savoureux, naturels et totalement sans traitement. Plutôt que de laisser ces fruits se perdre ou d'en limiter l'accès, la municipalité a créé cet espace pour les mettre à disposition de tous les résidents de la commune.



L'objectif de cette initiative est multiple. D'une part, elle permet de promouvoir l'entraide et le partage au sein de la communauté. Chacun pourra venir cueillir des fruits pour sa consommation personnelle ou pour partager avec ses voisins, renforçant ainsi les liens sociaux. D'autre part, cette démarche encourage la consommation de produits frais et locaux, réduisant ainsi notre empreinte carbone et soutenant un mode de vie plus durable et respectueux de l'environnement.

Les habitants sont invités à venir au verger, munis de paniers ou de sacs réutilisables pour récolter les fruits mûrs. Il est demandé à chacun de ne prendre que ce dont il a besoin, afin que tous puissent profiter équitablement de cette ressource commune. Délicatesse est le maître mot et la meilleure façon de cueillir les fruits sans endommager les arbres et sur les périodes de récolte pour chaque type de fruit.

Le partage des fruits du verger communal est aussi une excellente occasion d'éduquer les plus jeunes sur l'importance de l'agriculture locale, du respect de la nature et de la saisonnalité des aliments. L'école est encouragée à organiser des visites éducatives pour permettre aux enfants de découvrir le cycle de vie des arbres fruitiers et de comprendre d'où viennent les fruits qu'ils consomment.

La municipalité de Mairé L'Evescault espère que cette initiative inspirera d'autres projets communautaires et renforcera l'esprit de solidarité et de convivialité qui fait la force de notre commune. Venez nombreux, profitez des bienfaits et des saveurs authentiques et naturelles des fruits de notre verger, et participez à faire de Mairé L'Evescault un exemple de communauté solidaire et respectueuse de l'environnement.





Agents Communaux : Des Travailleurs Dévoués et Efficaces

Dans notre commune, les agents communaux sont le cœur battant de la vie quotidienne, et leur dévouement mérite d'être salué. Nicolas, Jean-Jacques, sont sérieux, serviables, efficaces et toujours disponibles. Ils ont accompli un travail remarquable ces derniers mois, en dépit des conditions météorologiques particulièrement difficiles.

Avec une pluie incessante ayant dépassé les 1200 mm de cumuls, nos routes et chemins ont subi de graves détériorations. Les agents communaux ont su répondre rapidement à cette situation critique. Sur les routes abîmées, ils ont appliqué des rustines d'enrobé pour rendre la circulation plus sûre et fluide. Dans les chemins ruraux, envahis par la boue et les trous, ils ont patiemment déversé du caillou blanc, permettant ainsi aux habitants de se déplacer sans encombre.

Mais leur engagement ne s'arrête pas là. Ils ont entrepris la rénovation de l'ancien logement de fonction, transformant cet espace en un dortoir, une salle de travail, des bureaux et rangements à l'étage, fonctionnels et accueillants. Ce projet de rénovation a été un défi de taille : ils ont dû enlever la moquette des sols et des murs, poncer les surfaces, puis peindre pour redonner une nouvelle vie à ce bâtiment. Leur souci du détail et leur expertise ont permis de créer un espace rénové et agréable, bénéfique pour nos enseignants et nos chères têtes blondes.

En plus de ces travaux spécifiques, les agents communaux veillent à l'entretien général des bâtiments publics et des espaces verts. Ces derniers, plus verts et débordants que jamais, ne leur facilitent pas la tâche. Ils ont donc assuré la tonte régulière des pelouses, des bords de chemin, la taille des haies, garantissant ainsi que notre environnement reste beau et accueillant.

Leur travail, souvent réalisé dans l'ombre, mérite une vraie reconnaissance. Grâce à leur efficacité et à leur disponibilité, ils assurent la sécurité et le bien-être de tous les habitants. Ils sont un exemple de dévouement et de service public, montrant chaque jour leur engagement à améliorer la qualité de vie dans notre commune.

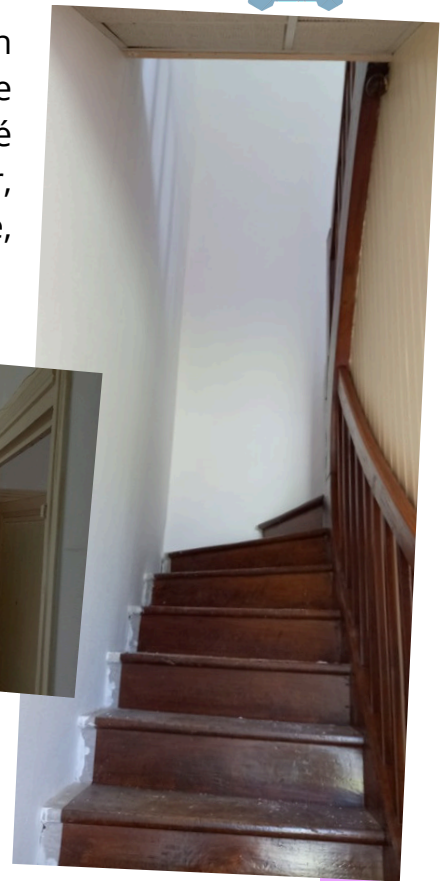
Nous remercions très sincèrement Nicolas, Jean-Jacques, pour leur travail acharné, leur implication motivée et leur présence constante. Leur contribution est inestimable et nous leur devons une profonde gratitude pour tout ce qu'ils accomplissent pour notre communauté. Nous n'oublions pas non plus Elsa et Estelle, dans un autre domaine, elles sont tout aussi efficace.

Bravo et merci à nos agents communaux pour leur dévouement exemplaire !





La réhabilitation de l'ancien logement de fonction, en espace de travail et en dortoir a bien occupé nos agents cet hiver : détapisser, poncer, enduire, peindre, décroisonner, recloisonner...



Mais bien sûr, avec les conditions météorologiques extraordinaires de cet automne sans fin, il a fallu s'occuper des routes et chemins... Les tontes n'en finissent pas non plus et le reste de l'entretien de la commune est toujours là !



TARIF ACTUEL DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Location de la salle des fêtes

Période du 1 ^{er} mai au 14 octobre				Période du 15 octobre au 30 avril			
<u>Particuliers</u> habitant la commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>		Particuliers n'habitant pas la commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>		Particuliers habitant la commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>		Particuliers n'habitant pas la commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>	
Salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine
60.00 €	50.00	150.00	60.00	100.00	50.00	250.00	60.00

Période du 1 ^{er} mai au 14 octobre				Période du 15 octobre au 30 avril			
<u>Associations</u> de la commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>		Associations hors commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>		Associations de la commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>		Associations hors commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>	
Salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine
60.00 €	gratuit	120.00	60.00	100.00	gratuit	200.00	60.00

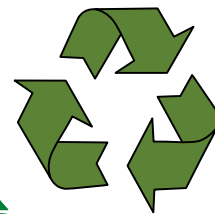
Un chèque de caution de 600.00 euros sera demandé pour chaque location.

Location de la petite salle polyvalente « la Boulite » :

- Particuliers et associations de la Commune : 30.00 €
- Location aux jeunes de la Commune : 10.00 €
- Particuliers et associations hors Commune : 40.00 €

L'occupation par les associations de la Commune est gratuite lorsqu'elle est sans but lucratif.

Une caution de 150.00 euros sera demandée pour chaque location.



Un nouveau fonctionnement à la déchèterie de Sauzé



Pourquoi ?

Depuis plusieurs années, les tonnages déposés en déchèteries ne cessent d'augmenter et le nombre de passages reste très élevé en comparaison à d'autres déchèteries de la communauté ou même des collectivités avoisinantes. Cette situation va à l'encontre des objectifs environnementaux, mais également de maîtrise des coûts de la communauté de communes.

De ce fait, Un contrôle d'accès aux déchèteries par carte et barrière a été mis en œuvre pour restreindre la production des déchets, contrôler les coûts et faciliter le travail des agents. Deux déchèteries ont été identifiées comme prioritaires, car elles sont très fréquentées et sont proches d'autres territoires : L'objectif est de réduire et contrôler le nombre de passages annuels.

Progressivement, dans les prochaines semaines, la déchèterie de Sauzé-Vaussais, et celle d'Aigondigné seront équipées, simultanément à la réorganisation et à la mise en conformité des installations. Celle de Lezay sera équipée dès son ouverture prévue le 1er juin 2024.

Le contrôle d'accès sera assuré par la présentation d'une carte magnétique à la barrière. La question qui vient est donc la suivante : Comment obtenir la carte ?

Comment ?

Il y a 2 moyens :

- par internet, en cliquant sur le lien <https://melloisenpoitou.ecocito.com/Usager> (Pensez à France-service si besoin... et sinon il y a un tuto sur la page...)
- en appelant la direction de la prévention et gestion des déchets au 05.49.27.56.79.



Une fois les cartes créées, elles seront transmises par courrier.

Bon, c'est hyper intuitif, vous allez voir...
Vous ne croyez pas ?



OK, je vous montre !

J'ai donc testé pour vous la démarche internet... Il faut pour commencer, un ordinateur, une tablette, un smartphone, un justificatif de domicile version numérique (facture, quittance...), une adresse mail et un peu (beaucoup) de... PATIENCE...

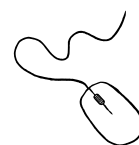
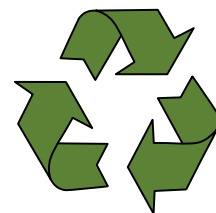


Etape 1 : Créer un compte Ecocito...

On tape ça dans le navigateur :

<https://melloisenpoitou.ecocito.com/>





Comme on n'a pas encore de compte écocito, on clique sur :

1 **OUVRIR UN COMPTE ECOCITO™ MAINTENANT**

puis sur

2 **Je n'ai pas de clé d'activation**

Puis sur

3 **PARTICULIER DU TERRITOIRE**
Je suis un **particulier** domicilié en résidence principale ou secondaire sur le territoire de la collectivité où mes déchets sont produits.
Choisir

Puis on entre le code postal de sa commune

4 **VALIDER MA COMMUNE**

on valide

On renseigne :

ADRESSE OÙ VOS DÉCHETS SONT PRODUITS

Code postal 79500
Commune MELLE
Nom de voie *
Numéro de voie B, bis, ter...
Complément d'adresse

5 **IDENTIFIEZ-VOUS**

Nature juridique * Particulier
Civilité *
Nom *
Prénom
Téléphone
Mobile

IDENTIFIANTS DE VOTRE COMPTE

Ces informations sont obligatoires et importantes. Elles vous seront systématiquement demandées lorsque vous voudrez accéder à votre compte.

Email *

Le mot de passe doit contenir au moins :
• 8 caractères et 20 au maximum
• 1 chiffre
• 1 majuscule
• 1 minuscule

Mot de passe *
Confirmez le mot de passe

On rentre son adresse mail et on invente un mot de passe compliqué !

Ensuite on joint sa facture ou sa quittance en numérique !

PIÈCE(S) JOINTE(S) OBLIGATOIRE(S)

Justificatif de domiciliation de moins de 6 mois **Choisir un fichier** Aucun fichier n'a été sélectionné

Là, on prouve qu'on n'est pas un robot, au cas où un robot voudrait avoir une carte déchèterie à Sauzé, pour y mettre des déchets de robot.
En tout cas, ils y connaissent rien en vélo les robots...

Sécurité - Confirmez que vous n'êtes pas un robot

☐ Je ne suis pas un robot

reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

Etape 2 : Confirmation de compte.

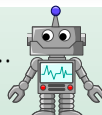
Là, comme vous n'êtes pas un robot, ils vous ont envoyé un courriel sur l'adresse mail rentrée tout à l'heure... Il faut aller dans votre messagerie, ouvrir le mail et cliquer sur le lien bleu :

<https://melloisenpoitou.ecocito.com/Usager/Profil/ConfirmationEmail?id=971a8a37-6b64-4497-a271-80c29a931737>

Si vous n'avez pas reçu le mail ?

- Vous pouvez redemander un envoi,
- Vous devez patienter un peu
- Vous ressemblez beaucoup à un robot...

Recevoir un nouvel email de confirmation



Etape 3 : Attendre la validation par les services de la ComCom.

Votre carte va arriver, un mail de validation aussi...

Patience... J'attends ma carte...



Votre demande d'inscription au portail Ecocito a été validée.

<https://melloisenpoitou.ecocito.com>

Votre carte d'accès vous sera adressée par courrier.

Gestion des déchets

Compostage:

A compter du 1er octobre 2023, chaque foyer peut bénéficier d'un **premier composteur gratuit**, assorti d'une formation personnelle à son utilisation.

Tarifs (à partir du 2ème composteur)

- Composteurs plastique 300L et bio-seau : 11€
- Composteurs plastique 600L et bio-seau : 15€
- Composteurs plastique 1000L et bio-seau : 21€



Broyage:

La communauté de communes propose à la location deux broyeurs de végétaux pour l'ensemble de la population.

- Broyeur thermique 53€/jour- caution de 500€ (pour les branches de moins de 10cm)
- Broyeur électrique 11€/ jour- caution de 100€ (pour les branches de moins de 5 cm)



Il est à noter que le week-end 3 jours sont comptés (vendredi, samedi, dimanche)

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Direction de la prévention et Gestion des Déchets au 05.49.27.56.79 ou par mail preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr

Conditionnement des déchets par les usagers



Il est strictement interdit de déposer des sacs ou déchets en vrac au pied des conteneurs. Chaque déchet doit être déposé dans le bon contenant de tri, selon les consignes affichées.



Aide à l'achat de BROYEURS À VÉGÉTAUX

DU 1^{ER} JUILLET
AU 1^{ER} OCTOBRE

1 foyer • max. 100 €

2 foyers • max. 300 €

3 foyers min. • max. 500 €

associations • max. 500 €

(dans la limite de 70 %
du montant d'achat)

Conditions d'éligibilité
et dossiers à télécharger
sur le site
melloisenpoitou.fr



AVEC MELLOIS EN POITOU,
BROYEZ DU VERT



Plus d'informations : Direction prévention gestion des déchets
preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr • 05 49 27 56 79
melloisenpoitou.fr [melloisenpoitou](https://www.facebook.com/melloisenpoitou)

PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & HABITAT
— Mellois en Poitou —



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat de Mellois en Poitou avance, la deuxième phase de l'élaboration, celle du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) touche à sa fin. Le PADD expose le projet d'aménagement du territoire pour les 15 années à venir, décliné sous forme d'orientations générales et d'objectifs. Il pose les bases d'un projet politique harmonisé et durable à l'échelle intercommunale, intégrant les spécificités des 62 communes, en concertation avec les habitants et d'autres acteurs du territoire.

Le contenu du PADD a été présenté aux habitants lors de cinq réunions publiques qui ont eu lieu dans le territoire en présence des élus, durant le mois de mars dernier. Vous pouvez consulter la présentation qui a été faite à partir du site internet de Mellois en Poitou, dans la rubrique Actions puis Aménagement.



Un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique



Un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant



Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements



Un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage, pour offrir un cadre de vie favorable à la santé



Un territoire qui s'approprie le « zéro artificialisation nette » de la loi Climat et Résilience

LES 5 AXES DU PADD

Ces objectifs inscrits dans le PADD seront traduits dans le futur règlement PLUi-H, par règles d'occupation des sols et de construction dans les différentes zones qui seront cartographiées (urbaines, agricoles, naturelles, à urbaniser ...). C'est le travail qui sera mené jusqu'à la fin de l'année 2024, en étroite collaboration avec chaque commune et en concertation avec les habitants.

VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER, VOUS AVEZ UNE DEMANDE ?

 **POUR RECUEILLIR VOS CONTRIBUTIONS**

Des registres papiers sont à votre disposition dans toutes les mairies. Un registre dématérialisé en ligne est accessible depuis le site internet

 **NOUS ÉCRIRE**

À notre adresse mail : planification@melloisenpoitou.fr ou un courrier à l'attention de la direction de l'aménagement et de l'habitat, au 9 avenue de l'Hôtel de Ville, 79110 CHEF-BOUTONNE.

 **LA CARTE PARTICIPATIVE EN LIGNE**

Pour repérer directement sur la carte vos propositions ou vos demandes. Elle est accessible depuis le site internet de Mellois en Poitou.

 **RÉUNIONS/ÉVÈNEMENTS PUBLICS**

Seront programmés à toutes les phases de l'élaboration jusqu'à l'enquête publique. Les annonces sont faites via les différents canaux de communication de Mellois en Poitou : www.melloisenpoitou.fr  



... Et retrouvez en 2024 les créations de Guillaume Bouzard qui accompagneront l'avancement du projet.

PLUi-H
EN SAVOIR PLUS





FRANCE SERVICES SAUZÉ-VAUSSAIS



HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : 13H30 - 17H30

MARDI : 9H - 17H30

MERCREDI : 9H - 12H

JEUDI : 9H - 17H30

VENDREDI : 9H - 12H

franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr

A CHACUN SON SERVICE PUBLIC

**Santé, famille, retraite,
recherche d'emploi...
Les services du quotidien
à moins de 30 minutes
de chez vous.**

**Céline et Marie
vous accueillent
UNIQUEMENT
SUR RDV**

**CONTACT :
05.49.07.75.22
ESPACE SALCIDO 1ER ÉTAGE
40 GRAND RUE
79190 SAUZÉ-VAUSSAIS**

Suivez notre actualité sur melloisenpoitou.fr et



Votre texte de paragraphe

UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? AYEZ LE REFLEXE FRANCE RENOV'.

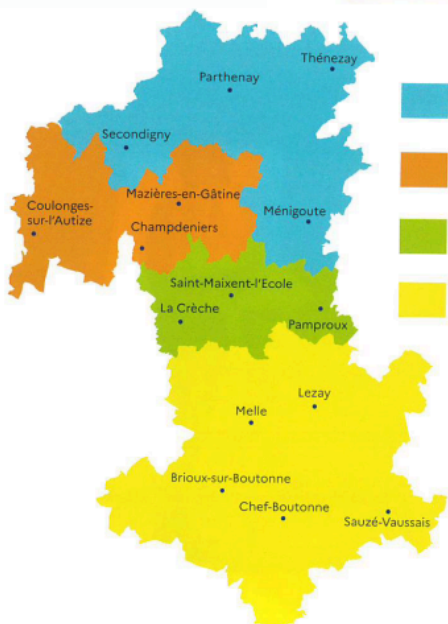
Le service public pour mieux
rénover votre habitat.
ou votre entreprise.

Service public
gratuit et
indépendant

France Rénov' et le CRER vous accompagnent dans
la rénovation énergétique de votre habitat
ou de votre entreprise avec 15 permanences !

Faites appel aux conseillers France Rénov' :
le service public de référence, gratuit
et indépendant pour vous informer et vous guider.

**France
Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover mon habitat



- Communauté de communes
Parthenay-Gâtine
- Communauté de communes
Val de Gâtine
- Communauté de communes
Haut Val de Sèvre
- Communauté de communes
Mellois-en-Poitou



Pour contacter directement un Conseiller
France Rénov' Mellois Sèvre et Gâtine
et prendre rendez-vous :

- Centre Régional
des Énergies Renouvelables (CRER)
- Tél. 05 49 08 99 14
- E-mail : contact@crer.info

Numéros utiles

Pour accéder aux services actuels offerts par la communauté de communes, contactez-nous à partir des numéros utiles.



Écoles

☎ 05 49 27 56 84 service scolaire,
transport scolaire,
(inscriptions, lignes...)
restauration scolaire

Enfance, jeunesse

☎ 05 49 27 56 84

Sports

☎ 05 49 35 13 57 base de plein air du Lambon
☎ 05 49 07 15 69 équipements sportifs couverts
☎ 05 49 07 15 69 service piscines
☎ 05 49 27 01 91 piscine Aqua'Melle

Aménagement et urbanisme

☎ 05 49 29 83 93

Tourisme

☎ 05 49 27 09 62 Pays d'art et d'histoire
☎ 05 49 27 26 98 musée de Rauranum
☎ 05 49 32 85 11 village vacances du Lambon

Service d'aide à domicile

☎ 05 49 27 80 20 centre intercommunal
d'action sociale (CIAS)
(ménage, portage de repas,
toilette des personnes âgées...)

Assainissement

☎ 05 49 29 13 16 accueil
☎ 06 83 37 57 10 numéro d'urgence
(secteurs Celles-sur-Belle, Lezay,
Melle)
☎ 06 67 01 62 45 numéro d'urgence
(secteurs Brioux-sur-Boutonne,
Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais)

Environnement

☎ 05 49 27 56 79 achat de composteurs,
collecte des ordures ménagères,
collecte des encombrants,
déchèteries,
location de broyeurs

Patrimoine immobilier

☎ 05 49 07 78 42

Associations du territoire

☎ 05 49 290 290 demande de participation,
versement

Développement économique

☎ 05 49 290 290

France services

☎ 05 49 07 75 22 Site de Sauzé-Vaussais

Pour toute autre demande d'information,
merci de contacter l'accueil général au 05 49 290 290.

Pour plus d'informations :
www.melloisenpoitou.fr

Siège administratif : Les Arcades, 2 place de Strasbourg - 79500 MELLE

Courriel : accueil@melloisenpoitou.fr